CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 SEPTEMBRE 2022

LISTE DES DELIBERATIONS

N°	Objet
1	Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 11 mars 2022.
2	Avenant n° 1 amendé à la convention EPF/Région 2022-2026. Sur demande des collectivités, dispositions particulières d'étalement du complément de leur participation lié à la perte totale de FEDER sur la base d'un échéancier spécifique, sous réserve d'avoir soldé leur participation au plus tard avant fin 2024.
3	Convention de partenariat entre l'EPF Normandie et le Département de l'Eure.
4	Convention de partenariat entre l'EPF Normandie et le Département de la Manche.
5	Convention de partenariat entre l'EPF Normandie et le Département de la Seine-Maritime.
6	Convention de partenariat entre l'EPF Normandie et le Département de l'Orne.
7	Convention de partenariat entre l'EPF Normandie et le Département du Calvados.
8	Approbation des principes de la convention unique d'interventions, des modalités de portage et de la feuille de route et de leur mise en œuvre.
9	A la demande de la Commune de **LES ANDELYS (27)**, acquisitions des parcelles AN 295, 296, 297, 298, 299, 300, 301 et 302 sises rue Hamelin sur le territoire communal. Opération 924 736 – OPE2022053-27-LES ANDELYS « Usine de la Soie »
10	A la demande de la Commune de **CROTH (27),** acquisition de la parcelle ZC 57, sise l'Erable sur le territoire communal. Opération 924 743 – OPE2022059-27- CROTH « L'Erable »
11	A la demande de Saint Lô Agglo, acquisition des parcelles AB 56, 122, 149 et 153 sises rue Guillaume Michel, sur le territoire communal de **SAINT LÔ (50).** Opération 924 737–OPE2022054-50-SAINT-LÔ AGGLO « Ancien centre de tri postal »
12	A la demande de la Commune de **BREAUTE (76)**, dans le cadre d'une délégation du droit de préemption urbain, acquisition des parcelles ZH 21 et A 422 sises La Mare des Marettes sur le territoire communal. Opération 921 744-OPE2022060-76–BREAUTE « La Mare des Marettes »

13	Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Communauté urbaine de Caen la Mer pour un changement de catégorie de portage passant de « 5 ans » à « 5 à 10 ans » pour la parcelle MC 10 sise 5 rue Gaston Lamy sur le territoire communal de **CAEN (14)**. Avenant au PAF de la Communauté urbaine Caen la Mer. Opération 924 616 – CAEN LA MER « ZAC du nouveau bassin »
14	Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Ville de **CAEN (14)**, pour un changement de catégorie de portage passant de « 5 ans » à « 5 à 10 ans » pour la parcelle MC 20 sise 2 rue Gaston Lamy sur le territoire communal. Avenant au PAF de Caen. Opération 901 040 -14-CAEN « Zone portuaire »
15	Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Commune de **MONDEVILLE (14)**, pour un report d'échéance de 4 mois pour les parcelles sises sur le territoire communal cadastrées BL 3 (lots 1, 2 et 3), BL 5 et BL 10 ainsi qu'un report de 2 ans pour la parcelle BL 20. Opération 901 220 – MONDEVILLEE « Vallée Barrey »
16	Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Commune de **SAINT MARTIN DE FONTENAY (14)** pour un report d'échéance de 2 ans pour la parcelle AE 198 sise avenue Léonard Gilles sur le territoire communal. Opération 927 325 – SAINT MARTIN DE FONTENAY « Avenue Léonard Gilles »
17	Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Commune de **EZY SUR EURE (27)** pour un report d'échéance de 9 mois pour les parcelles C 2378, 2386 et 2388 sises rue de la Paix sur le territoire communal. Opération 924 261 – EZY SUR EURE « Friche Garceau »
18	Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Commune de **SAINT PIERRE DES FLEURS (27)** pour un report d'échéance d'1 an pour les parcelles B 642, 723 et 724 sises Le Village sur le territoire communal. Opération 923 117 – SAINT PIERRE DES FLEURS « Le Village DPU »
19	Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Commune de **CARENTAN LES MARAIS (50)**, pour un report d'échéance de 6 mois pour les parcelles AD 371, AD 348, AD 374, AD 375 et AD 378 sises site Joaquim Lepelletier sur le territoire communal. Opération 980 205 – CARENTAN « Site Gloria »
20	Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Ville de **DIEPPE (76)**, pour un changement de catégorie de portage de « 5 ans » à « 5 à 10 ans » pour la parcelle AS 64 sise 6 rue de l'Entrepôt sur le territoire communal. Avenant au PAF de Dieppe. Opération 960 000 – DIEPPE « ZAC Dieppe Sud »
21	Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Commune de **GRUCHET LE VALASSE (76)**, pour un report d'échéance de 2 ans pour la parcelle AC 906 sise 3 rue du Docteur Gernez sur le territoire communal. Opération 904 161 – GRUCHET LE VALASSE « 3 rue du Docteur Gernez »
22	Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Commune de **LE MESNIL ESNARD (76)**, pour un report d'échéance de 10 mois pour les parcelles AD 160, AD 161 et AD 195 sises rue Pierre Tarle sur le territoire communal. Opération 921 016 – LE MESNIL ESNARD « Village séniors »

23	Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Commune de **LE PETIT QUEVILLY (76)**, pour un report d'échéance de 9 mois pour les parcelles AP 317, AP 497 et AP 498 sises 13 rue Maryse Bastié sur le territoire communal. Avenant au PAF de Petit Quevilly Opération 900 189 – LE PETIT QUEVILLY « Exo 7 »
24	Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Ville de **ROUEN (76)**, pour un changement de catégorie de portage de « 5 ans » à « 5 à 10 ans » pour les parcelles KW 210 et KW 220 sises 83 et 81 avenue du Mont Riboudet sur le territoire communal. Avenant au PAF de Rouen Opération 900 110 – ROUEN « ZAC Luciline »
25	Accord, aux conditions contractuelles de portage, à la Ville de **ROUEN (76)**, pour un changement de catégorie de portage de « 5 à 10 ans » à « 10 à 15 ans » pour les lots 6, 14, 15 pour partie, 10, 11 et 12 de la parcelle KW 157 sise avenue du Mont Riboudet sur le territoire communal. Avenant au PAF de Rouen Opération 900 110 – ROUEN « ZAC Luciline »
26	A la demande de la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, l'EPF accepte la prise en charge de la procédure d'expropriation sur le périmètre de prise en charge de l'opération « 924 424-PAF CASE-**LOUVIERS (27)**-ECOQUARTIER DE LA GARE » et d'être bénéficiaire de la déclaration d'utilité publique.
27	A la demande de la Ville de **DEVILLE LES ROUEN (76),** l'EPF accepte la prise en charge de la procédure d'expropriation sur le périmètre de prise en charge de l'opération « 924 598-DEVILLE LES ROUEN-SITE HANGARD » et d'être bénéficiaire de la déclaration d'utilité publique.
28	3ème programme et 4ème programme friches
29	Convention de financement pour la cartographie annuelle de la consommation foncière à l'échelle de la Normandie
30	Opération « 924 641-COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROUMOIS SEINE-FERME **SAINTE OPPORTUNE DE LA MARE (27)** » : augmentation de l'enveloppe projet, sans modification du périmètre de prise en charge.
31	Opération « 960 406-**SAINT LEONARD (76)**-HABITAT » : augmentation de l'enveloppe projet, sans modification du périmètre de prise en charge.
32	Dans le cadre de la convention entre le syndicat de copropriétaires « groupe Robespierre », la Commune de **SAINT ETIENNE DU ROUVRAY (76)** et l'EPF, valant adhésion aux ordonnances d'expropriation et de retrait et organisant, à titre transactionnel, les conséquences matérielles et financières du retrait de l'immeuble SORANO de la copropriété Robespierre : approbation des termes de la convention et l'accord des parties sur l'indemnisation au titre de l'expropriation et celle relevant des conséquences du retrait de l'immeuble.
33	Demande de remise gracieuse de M. MOREL : il est décidé de ne pas donner un avis favorable.
34	Conventions CPIER Vallée de Seine : • Convention cadre relative aux actions du volet foncier pour l'année 2022 • Convention d'application animation-observation foncière pour le programme 2022 • Convention d'application sites stratégiques normands pour le programme 2022. • Conventions d'études, de financement fixant le cadre d'intervention de l'EPF avec les collectivités et les financeurs

35	Avenant n° 1 à la convention de régénération urbaine de la ZAC Marignan à **ELBEUF SUR SEINE (76)**.
36	Avenant n° 3 à la convention de portage de l'ensemble immobilier BIOPOLIS 3 à **ROUEN (76).**
37	Site de l'ancienne école de la Marine Marchande (ENSM) à **SAINTE ADRESSE (76)** : signature du cahier des limites des prestations techniques.
38	Partenariats : • Convention de partenariat avec l'Ecole Nationale Supérieure de l'Architecture Paris-Est, la DDTM 14, et la Commune de **COURSEULLES SUR MER (14),** • Convention de partenariat avec l'EPF Grand Est, • Convention de partenariat avec la DRAC, la Ville de **BRIONNE (27)** et le CAUE 27.